



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la désertification**

Distr.
LIMITÉE

ICCD/COP(7)/L.31
28 octobre 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES

Septième session

Nairobi, 17-28 octobre 2005

**DATE ET LIEU DE LA CINQUIÈME SESSION DU COMITÉ CHARGÉ
DE L'EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION**

Projet de décision présenté par le Président du Comité plénier

La Conférence des Parties,

Rappelant les alinéas *a* et *c* du paragraphe 2 de l'article 22 de la Convention,

Rappelant également ses décisions 1/COP.5 et 7/COP.6 relatives aux procédures ou mécanismes institutionnels additionnels de nature à aider la Conférence des Parties à examiner la mise en œuvre de la Convention et le document ICCD/COP(6)/L.16 concernant le programme de travail de la cinquième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention,

1. *Accepte avec gratitude* l'offre du Gouvernement argentin d'accueillir la cinquième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention;
2. *Décide* que la cinquième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention se tiendra en septembre 2006 pendant huit jours ouvrables;
3. *Prie* le Secrétaire exécutif de mener des consultations avec le Gouvernement argentin en vue de conclure des arrangements satisfaisants concernant l'accueil de cette session du Comité et la prise en charge des coûts correspondants par ce gouvernement.
